

AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

London Hydro Inc. a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité et ses autres frais

Si la demande est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de London Hydro Inc. (London Hydro) serait modifiée de la manière suivante à compter du 1^{er} mai 2027 :

Client résidentiel (750 kWh)	6,01 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	6,82 \$ par mois

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés.

London Hydro a également déposé une demande concernant :

- L'approbation de la modification de ses tarifs de service de transport au détail.
- La modification de certains frais d'administration spécifiques.
- L'approbation de mettre fin à la production de rapports annuels distincts sur le rendement des capitaux propres des services du bouton vert.
- L'autorisation de supprimer le Module de capital avancé afin de moderniser le système actuel d'information sur la clientèle de London Hydro, et d'accorder aux clients un crédit correspondant à la majoration tarifaire associée qui a généré des recettes entre 2024 et 2026.

Il est important d'examiner la demande attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) : orales, électroniques et écrites. Le demandeur a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y donner suite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**.

This document is also available in English.

qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/demandes et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0056** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **9 octobre 2026** si vous souhaitez :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO.

Si vous êtes une entreprise ou si vous présentez une demande pour devenir intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

■ /ATS: 1 877 632-2727

🕒 Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 17 h

🌐 oeb.ca/fr/participez

London Hydro Inc.

■ 519 661-5838

🕒 Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h

🌐 londonhydro.com



Commission
de l'énergie
de l'Ontario